



# Le Petit Journal Communal

## Le mot du Maire

**P**

ar le passé nous avons fait des choix que nous n'avons pas toujours bien expliqués. Nous en avons tiré une leçon. Désormais notre objectif est de mieux informer les Palantins sur ce qui est fait au sein du conseil municipal. Nous avons donc mis en place une cellule de communication. L'idée est d'élaborer un véritable petit journal communal. Un mensuel qui parlera de ce qui est fait par les élus, articles avec photos, reportages sur un projet, sur les travaux et leur suivi, avec l'essentiel du chiffrage des coûts, subventions et autres, annonces éventuelles, mise en garde (urbanisme), les déplacements du maire (raisons, objectifs), les éléments obtenus, une chronique des villages, le suivi de la voirie et les budgets qui y sont consacrés, les réponses (positives ou négatives) aux doléances ou aux questions posées et les infos concernant la commune émanant du conseil communautaire.

Frédéric Le Gars.



## AIGUADE VAUBAN

*Le don de 100 000 euros de la fondation LEFOULON-DELALANDE*

**L**

a gestion et la conservation du patrimoine communal est au cœur des priorités de la nouvelle équipe municipale. Sous l'ancienne mandature déjà, d'importants travaux avaient été engagés en ce sens, notamment pour créer du logement. Mais s'il est un chantier technique complexe et d'envergure, c'est bien celui de l'aiguade Vauban.

Vestige incontestable de notre histoire insulaire, le monument classé en 1990 appelé communément La Belle Fontaine revêt un intérêt national, puisque ce réservoir est unique en France. Après avoir été malmené durant des années par des épisodes météorologiques successifs, le quai de l'aiguade, qui permettait aux bateaux de se ravitailler en eau potable, s'est affaissé mettant en péril la totalité du bâtiment qui dissimule sous sa toiture végétalisée une voûte en plein cintre remarquable abritant 850 000 litres d'eau. Les travaux de réhabilitation du site, d'un coût de 1,4 millions d'euros, devraient être achevés en septembre prochain. Subventionnée par l'état, la région et le département à hauteur de 75 %, la mairie de Palais a lancé un appel à la Fondation du Patrimoine afin de bénéficier de son soutien pour recevoir des donations. Le mois dernier, c'est avec émotion que le Maire a annoncé un nouveau don de la fondation LEFOULON-DELALANDE de 100 000 euros, ce dernier venant s'ajouter à un précédent versement de 40 000 euros de cette même organisation. Avec cette aide, d'une importance capitale pour Palais, la municipalité envisage désormais de clôturer le chantier par l'aménagement des abords de la Belle Fontaine, afin que ce site incontournable, soit ouvert aux Bellillois et aux visiteurs.

## SOMMAIRE

Pages 2-3-4-5

En direct du conseil municipal  
Compte-rendus de séance)

Page 6

Le Palais - Font-Romeu : nouvelles du jumelage

Un référent pour les villages

Page 7

Les travaux sur la VC 2

Nouveaux rythmes scolaires

Page 8

Vos questions - Nos réponses

Le coin des brèves

Le carnet de l'état-civil



# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Élection du maire et des adjoints le 4 avril 2014

**L'**an deux mil quatorze, le 4 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEMAIRE, doyen d'âge.

Etaient présents :

Frédéric LE GARS, Martine COLLIN, Jacky LEMAIRE, Muriel VALLADE, Gilles BERTHO, Marie-Christine PERRUCHOT, Tibault GROLLEMUND, Geneviève LE CLECH, Ludovic HUCHET, Marie-Céline GUILLERME, Jean-Luc GUENNEC, Béatrice TERRIEN, Jérôme LEDOUX, Marie-Paule PERRUCHOT, Georges MIGNON, Jacqueline KERIGNARD, Jérôme HAYS, Yvette GALLENE, Bernard BERTHELOT, Marie-Françoise LE BLANC, Philippe ENHART, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

Absente avec procuration : Martine HUCHET a donné pouvoir à Bernard BERTHELOT

Secrétaire de séance : Marie-Christine PERRUCHOT  
Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23 de présents : 22 de votants : 23 Convocation : 31 Mars 2014

Après avoir annoncé l'ordre du jour, Monsieur Frédéric LE GARS, Maire sortant, ouvre la séance et déclare les membres du conseil cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Il demande à Monsieur Jacky LEMAIRE, doyen d'âge, de prendre la présidence de l'assemblée. Monsieur LEMAIRE procède à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Lecture est donnée des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Le conseil désigne deux assesseurs à savoir : Monsieur Bernard BERTHELOT et Monsieur Jérôme LEDOUX.

Nous allons procéder à l'élection du Maire. Qui est candidat : Frédéric LE GARS

## ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il



De gauche à droite : Jean-Luc GUENNEC, Muriel VALLADE, Gilles BERTHO, Frédéric LE GARS, Tibault GROLLEMUND, Martine COLLIN.

est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Frédéric LE GARS – candidat- 18 voix (dix-huit)

Monsieur Bernard BERTHELOT – non candidat- 5 voix (cinq)

Monsieur Frédéric LE GARS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacky LEMAIRE remet la présidence de l'assemblée à Monsieur Frédéric LE GARS pour la suite de l'ordre du jour.

## DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création de 5 postes d'adjoints.

## ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste « Ensemble, gardons le cap » : 18 voix (dix-huit)

Liste « IODE » : 5 voix (cinq)

La liste « Ensemble, gardons le cap », ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints au maire :

1er Adjoint : Monsieur Tibault GROLLEMUND  
2ème Adjoint : Martine COLLIN

3ème Adjoint : Gilles BERTHO, 4ème Adjoint : Muriel VALLADE  
5ème Adjoint : Jean-Luc GUENNEC.

Aux adjoints précités, un conseiller délégué sera désigné pour le suivi des villages et les petits commerces.

## Questions diverses

Lors de sa prochaine séance, le conseil municipal procédera à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre communal. Monsieur Bernard BERTHELOT informe Monsieur le Maire qu'il démissionne du conseil.

Fin de séance à 21 heures 15



## EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

Allocution du maire du 4 avril 2014 à l'issue de son élection



Mesdames, Messieurs,

Je veux avant toute chose remercier le public de sa présence pour ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature.

En votant les 23 et 30 mars dernier, vous nous avez témoigné tout l'intérêt que vous portez à la vie locale. Je voudrais remercier à nouveau les électeurs pour la confiance qu'ils viennent de me renouveler. Je voudrais aussi remercier mes colistiers pour leur implication dans la campagne, leur confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés. Je sais que le travail des anciens et nouveaux élus qui m'entourent, sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre. C'est avec une sincère émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois ce nouveau mandat que vous venez de me confier. Merci à vous, toutes et tous pour votre confiance.

Vous pouvez compter sur votre équipe municipale pour mener à bien le programme qui vous a été proposé et sur lequel, nous avons été élus. Je serai le Maire de tous les habitants et je vais mettre toutes mes compétences et toute ma détermination au service de la population. Nous nous efforcerons de mettre en conformité nos actes avec nos convictions, de rechercher une cohérence entre la réflexion et les actions concrètes.

Nous serons guidés dans notre tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général le partage de l'information et le développement de la participation citoyenne, c'est en ce sens, que nous avancerons pendant les six ans à venir.

Notre projet est ambitieux, un logement, un travail, un avenir pour la jeunesse. Pour atteindre cet objectif, il va falloir booster notre développement économique et touristique. Cela nécessite la mobilisation de tous. L'équipe municipale a conscience des situations difficiles, c'est dans ces périodes que nous devons être plus encore au côté de nos concitoyens. Nous devons améliorer les démarches solidaires en direction des Palantins qui en ont le plus besoin. Ensemble, avec le personnel communal, dont je salue l'implication et la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public efficace et de proximité.

Le temps de la campagne électorale est passé, nous nous mettons dès ce soir au travail et nous le faisons sous le contrôle de l'opposition issue des urnes et en comptant sur votre participation citoyenne. Je souhaite que nous fassions preuve d'esprit constructif, de sérénité et de respect des points de vue des uns et des autres. Ce que les Palantins attendent de leurs élus, c'est qu'ils travaillent pour apporter le progrès à leur commune. Nous allons contribuer ensemble à satisfaire cette attente légitime.

Le mensonge et la haine n'ont jamais grandi les hommes. Moi, j'aime les gens et je leur dis la vérité. Nous avons le bonheur et le privilège d'habiter sur une île préservée, notre devoir c'est de la mettre à l'abri des tempêtes. Ensemble, gardons le cap »



Conseil  
municipal

## EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'équipe municipale au grand complet lors de la séance du 22 avril 2014





Le 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS, Maire. Etaient présents : Frédéric LE GARS, Martine COLLIN, Jacky LEMAIRE, Muriel VALLADE, Gilles BERTHO, Marie-Christine PERRUCHOT, Tibault GROLLEMUND, Geneviève LE CLECH, Ludovic HUCHET, Marie-Céline GUILLERME, Jean-Luc GUENNEC, Béatrice TERRIEN, Jérôme LEDOUX, Marie-Paule PERRUCHOT, Georges MIGNON, Jacqueline KERIGNARD, Jérôme HAYS, Yvette GALLENE, Martine HUCHET, Marie-Françoise LE BLANC, Philippe ENHART, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Catherine MAREC. Absents : néant Secrétaire de séance : Tibault GROLLEMUND - Quorum : 12 - Nombre de conseillers en exercice : 23 de présents : 23 de votants : 23 Convocation 15 avril 2014

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

AIP : Frédéric LE GARS / Muriel VALLADE – Conseil de surveillance de l'hôpital : Frédéric LE GARS – Conseils d'écoles primaire et maternelle publiques : Martine COLLIN / Frédéric LE GARS – Conseil d'administration OGEC Sainte-Anne : Martine COLLIN – CA Collège Michel Lotte : Martine COLLIN / Marie-Françoise LE BLANC – CNAS : Tibault GROLLEMUND / Frédéric LE GARS – Mission locale pour l'emploi des jeunes : Marie-Françoise LE BLANC / Martine HUCHET – Commission sécurité et sécurité routière : Jacky LEMAIRE / Jérôme HAYS – Association des ports de plaisance de Bretagne : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU – Correspondant Défense : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU – Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) : Jean-Luc GUENNEC / Philippe ENHART – Office de tourisme : Marie-Christine PERRUCHOT / Frédéric LE GARS – Commission paritaire du marché : Frédéric LE GARS / Tibault GROLLEMUND (titulaire) / Marie-Paule PERRUCHOT (titulaire) / Jérôme HAYS (suppléant) / Marie-Françoise LE BLANC (suppléante) – Conseil portuaire départemental. Représentants du concessionnaire : Gilles BERTHO (titulaire) / Philippe ENHART (titulaire) / Jean-Luc GUENNEC (suppléant) / Jérôme HAYS (suppléant) – Représentants du conseil municipal : Frédéric LE GARS (titulaire) / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (suppléant) – CCAS : Frédéric LE GARS / Martine COLLIN / Muriel VALLADE / Ludovic HUCHET / Jacqueline KERIGNARD / Marie-Françoise LE BLANC – Commission MAPA et d'appel d'offres : président : Frédéric LE GARS – Titulaires : Gilles BERTHO / Tibault GROLLEMUND / Jean-Luc GUENNEC – Suppléants : Georges MIGNON / Philippe ENHART – Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU.

### COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions permanentes présidées par le maire – 1. Finances – Travaux : Frédéric LE GARS / Jacky LEMAIRE / Jean-Luc GUENNEC / Gilles BERTHO / Tibault GROLLEMUND / Jérôme HAYS / Jérôme LEDOUX / Georges MIGNON / Philippe ENHART / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU – 2. Urbanisme et PLU : Frédéric LE GARS / Martine COLLIN / Muriel VALLADE / Marie-Christine PERRUCHOT / Geneviève LE CLECH / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU / Ludovic HUCHET / Jacqueline KERIGNARD / Marie-Céline GUILLERME / Béatrice TERRIEN / Jérôme LEDOUX – 3. Contrôle des cartes insulaires : Frédéric LE GARS / Tibault GROLLEMUND / Jérôme HAYS / Geneviève LE CLECH / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU / Jérôme LEDOUX / Georges MIGNON / Marie-Françoise LE BLANC / Martine HUCHET – 4. Commission portuaire communale : Frédéric LE GARS / Gilles BERTHO / Jérôme HAYS / Philippe ENHART / Jean-Luc GUENNEC / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU / Marie-Céline GUILLERME – Commissions communales ouvertes : 1. Environnement : Frédéric LE GARS / Muriel VALLADE / Marie-Céline GUILLERME / Béatrice TERRIEN / Yvette GALLENE / Catherine MAREC / Marie-Françoise LE BLANC – 2. Jumelage FONT-ROMEY : Frédéric LE GARS / Martine COLLIN / Muriel VALLADE / Tibault GROLLEMUND / Marie-Paule PERRUCHOT / Jérôme HAYS / Philippe ENHART – 3. Accessibilité – Circulation – Stationnement : Frédéric LE GARS / Jacky LEMAIRE / Gilles BERTHO / Tibault GROLLEMUND / Ludovic HUCHET / Marie-Céline GUILLERME / Béatrice TERRIEN / Marie-Paule PERRUCHOT / Georges MIGNON / Jérôme HAYS / Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU / Catherine

MAREC – 4. Culture et animation : Frédéric LE GARS / Martine COLLIN / Jacky LEMAIRE / Muriel VALLADE / Jean-Luc GUENNEC / Tibault GROLLEMUND / Béatrice TERRIEN / Ludovic HUCHET / Marie-Paule PERRUCHOT / Yvette GALLENE / Jérôme HAYS / Marie-Françoise LE BLANC / Martine HUCHET / Marie-Céline GUILLERME.

### INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS

L'indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le CGCT (Code général des collectivités territoriales) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que l'article L.2123-23 du CGCT fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints. Considérant que la commune - compte 2646 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (INSEE) - est chef-lieu de canton - est classée station de tourisme, et que ces caractères justifient l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article précité, le Conseil est appelé à se prononcer sur les articles suivants :

Art. 1 : A compter du 4 avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants : Taux en % de l'indice brut terminal -1015- de l'échelle indiciaire de la fonction publique - Maire : 43% - Adjoint : 16.5% - Art.2 : Les indemnités déterminées à l'article 1<sup>er</sup> sont majorées par application de taux prévus par les articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT à savoir 50% au titre du classement en station de tourisme et 15% au titre de chef-lieu de canton. - Art.3 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT. - Art.4 : Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement. - Art.5 : Dans la limite de l'enveloppe globale, les conseillers municipaux auxquels le Maire a délégué une partie de ses fonctions peuvent également percevoir une indemnité. Dans cette hypothèse, les indemnités du Maire et des Adjoints seront minorées.

Art.6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ÉLUS Indice brut 1015 : 3 801.47 euros

FONCTION	NOM	Prénom	Montant mensuel brut	% indice 1015
MAIRE	LE GARS	Frédéric	2 697.13	43%
1 <sup>er</sup> Adjoint	GROLLEMUND			
Tibault	1 034.90	16.5%	- 2 <sup>ème</sup> Adjoint	COLLIN Martine
1 034.90	16.5%	- 4 <sup>ème</sup> Adjoint	VALLADE	
Adjoint	BERTHO	Gilles	1 034.90	16.5%
Muriel	1 034.90	16.5%	- 5 <sup>ème</sup> Adjoint	GUENNEC
Jean-Luc	1 034.90	16.5%	Total enveloppe mensuelle	7 871.63

Pour le conseiller municipal délégué (Art. L 2123-24-1-III) : l'indemnité est comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints : 200€ brut. Après avoir délibéré, le conseil, Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 émet un avis favorable aux indemnités proposées.

### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR ESTER EN JUSTICE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :

- saisie et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, les contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de voirie,





**Conseil  
municipal**

- saisine de représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, Tribunal pour Enfants, Tribunal de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation).

VOTE DES TAUX 2014

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire en 2014 les taux approuvés en 2013 à savoir

TAXE Bases d'imposition prévisionnelles 2014 Taux (%) Produit fiscal attendu 2014  
Rappel taux 2013 (%)

Habitation	5 266 000	10.95	576 627	10.95
Foncier bâti	3 773 000	8.00	301 840	8.00
Foncier non bâti	33 500	19.40	6 499	19.40
CFE	1 022 000	9.44	96 477	9.44

PRODUIT ATTENDU POUR 2014 : 981 443 euros

### RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT POUR LE MAINTIEN DU CANTON

Vu le décret n°2014-215 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Morbihan, le décret précité étant publié au journal officiel le 26 février 2014, le délai de deux mois pour exercer un recours à son encontre court toujours à la date de dépôt de la présente requête.

Monsieur le Maire présente au conseil la requête introductive et rappelle que le canton de Belle-Ile-en-Mer doit être maintenu à l'instar de celui de l'Île d'Yeu. Notre recours viendra épauler celui du Conseil Général du Morbihan.

Madame Catherine MAREC s'interroge sur le fait que l'île d'Yeu représente une commune et que, les quatre communes de Belle-Ile-en-Mer ne sont-elles pas un inconvénient à une telle démarche ?

Selon Monsieur le Maire ce n'est pas un inconvénient car les 4 communes déposeront un recours plus celui de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et sollicite du Conseil d'Etat l'annulation du décret précité portant délimitation des cantons dans le département du Morbihan.

### REDEVANCE ÉQUIPEMENT PÊCHE

Vu la délibération du conseil municipal réf.088/13 du 12 décembre 2013 autorisant la commune à percevoir directement les redevances portuaires en lieu et place des Douanes, « Les redevances passagers, marchandises et équipement pêche, conformément au Code des ports maritime, sont perçues par la recette des Douanes et reversées au Port diminuées des frais de gestion douanière.

Il est possible que chaque entité maritime puisse verser directement ces taxes (à l'exception

de la taxe Barnier) à la commune (budget du port) permettant ainsi un meilleur contrôle des marchandises et des personnes embarquées et débarquées à Palais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, charge Monsieur le Maire de mettre en place le dispositif de perception et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier ».

Compte tenu du souhait de la criée de Quiberon de déclarer la REPP au service des Douanes, Monsieur le Maire propose au conseil de confier à nouveau, au service des Douanes, la gestion de la redevance équipement pêche avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### Questions diverses

-Feux d'artifices du 14 juillet et du 15 août. HTProtechnie propose un devis de 9 500 € TTC pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet prochain et de 10 700 € TTC pour celui du 15 août. Le conseil donne son accord et propose qu'une mise en concurrence soit réalisée en 2015. Madame Cathy MAREC s'interroge sur l'absence de fête populaire le 14 juillet. C'est dû au manque de projet et de bénévoles. Si une association ou des associations se portent candidates à une telle organisation, la commune étudiera le projet et apportera son soutien.

-Aiguade VAUBAN : lecture est donnée d'un courrier émanant de l'Institut de France informant le conseil municipal d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € au titre de la participation de la Fondation LEFOULON-DELALANDE pour la restauration de l'Aiguade VAUBAN. Cette somme complète une autre subvention de 40 000 € allouée par une autre fondation où siège Monsieur Vincent LE FOULON.

-Restos du cœur : Courrier de Madame Martine GUICHETEAU, animatrice des restos du cœur de Belle-Ile qui dresse un bilan de la campagne d'hiver 2013-2014 à savoir : 106 personnes aidées dont 61 de Palais, 9435 repas servis. 11% d'augmentation par rapport à la campagne précédente. Sur les 21 bénévoles, 14 résident à Le Palais. La commune est remerciée pour la subvention accordée.

-L'office de tourisme invite les membres du conseil le 25 avril à 17 h 30 pour l'inauguration des nouveaux locaux.

-Tibault GROLEMUND propose qu'une visite du patrimoine communal soit effectuée en juin prochain.

-Jérôme HAYS informe que le Congrès Départemental des Pompiers se déroulera le samedi 21 juin 2014 à Belle-Ile (environ 600 pompiers seront du déplacement). L'inauguration du nouveau Centre de Secours aura lieu à cette date.

-Monsieur Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU interpelle Monsieur Gilles BERTHO sur les raisons de l'arrêt des travaux de désenvasage dans le bassin à flot. Les travaux ont été arrêtés à la demande de la DDTM qui exigeait l'autorisation nécessaire de l'administration. Ces travaux ont été réalisés dans l'urgence suite au talonnage du caboteur qui voulait accoster au Quai Fouquet. L'idée était de retirer les matériaux (cailloux, gravier, sable) qui tombent en pied de quai lors du déchargement des caboteurs. La réglementation exige que des analyses soient effectuées avant tout retrait de matériaux et qu'un protocole de mise à terre des sédiments soit mis en place. Une analyse des vases du bassin et de la saline devra être réalisée dans les prochaines semaines. Par ailleurs, un échange de vues a eu lieu entre les élus sur le mouillage du canot de la SNSM dans l'avant-port. Fin de séance à 21 heures 20



Le personnel de la commune

**981 443 euros**

C'est le produit attendu pour 2014

Taux d'impôts : Taxe d'habitation : 10,95 % - Taxe Foncier bâti : 8 % - Taxe foncier non bâti : 19,40 % - CFE : 9,44 %

# LE PALAIS - FONT-ROMEUE

Un jumelage qui recèle un intérêt sportif incontestable



Au centre de la photo, Sophie Le Borgne, Martine Collin (adjointe au maire) et le Maire, Frédéric Le Gars, entourés d'élus de Font-Romeu et de personnels administratifs lors de la visite du centre d'entraînement en altitude, ici devant la piscine olympique de Font-Romeu.



La réélection des Maires de Font-Romeu et de Palais ouvre la voie à la concrétisation du jumelage entrepris par les deux communes l'an passé. Font-Romeu Odeillo-Via, commune des Pyrénées

catalanes d'environ 2 000 habitants, a accueilli avec enthousiasme la proposition de Palais de créer un jumelage. Après de premiers échanges fructueux et un déplacement en décembre dernier, de réels liens amicaux ont permis de mettre en place

les pistes pour que ce jumelage profite à tous. Si les écoles sont évidemment aux premières loges, (Sainte-Anne ayant programmé un voyage en février 2015), le jumelage devrait permettre aux familles Palantines de partir à la montagne grâce à des conditions privilégiées (logement, frais réduits...). Mais au-delà, l'union des deux communes semble se dessiner sous d'autres aspects, notamment des échanges sportifs, puisque déjà plusieurs Bellillois ont participé cette année à des compétitions sur place. Tout comme l'insularité, l'identité culturelle montagnarde des Romeufontains est très forte, et nombreux sont les points communs qui lient nos deux communes, préservation de l'environnement, isolement, saisonnalité... Côté économique et social, le jumelage a plusieurs objectifs : permettre à nos jeunes de partir faire une saison à la montagne dans de bonnes conditions en hiver et parallèlement faire rayonner nos deux entités au niveau national pour développer le tourisme.

Une première réunion en novembre dernier avait réuni une quarantaine de personnes en mairie, dans les prochaines semaines un comité sera mis en place afin que tous les volontaires, que nous souhaitons nombreux, puissent participer à cette belle aventure.

## CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Georges MIGNON est le référent des villages



Lors de la constitution de l'équipe municipale, le maire, Frédéric Le Gars, a souhaité, outre les cinq adjoints, être assisté d'un conseiller municipal délégué en charge des villages et du petit commerce. Entretien avec Georges Mignon qui a été désigné à ce poste.

### Expliquez nous ce que sera votre mission auprès des villages?

Elle consistera à assurer un lien permanent entre les habitants des villages et le conseil municipal. Je serai leur référent. L'objectif est un passage régulier en consultation, seul ou avec un représentant des services de la mairie pour aller à leur contact et recueillir les besoins, doléances éventuelles, observations, voire suggestions... Dans un deuxième temps mon ambition est de recruter un référent par village, à même d'assister à des réunions en mairie et déterminer les actions à mener, les travaux à entreprendre. Un inventaire précis et un suivi de l'état des chemins communaux et de l'entretien des fossés seront faits de manière à anticiper les éventuels problèmes. J'envisage en cas d'absence, lors d'une visite, de laisser un avis de passage avec mes coordonnées pour une prise de contact ultérieure.

Contact : tél. 06 25 08 25 03



Villages



# LA VOIRIE

Voie communale N°2 : la deuxième tranche des travaux est terminée

**L**a deuxième tranche de travaux de la voie communale numéro 2, qui relie la Saline au carrefour des quatre chemins de l'aérodrome, vient de s'achever. Après de longs mois, les automobilistes circulent désormais sur une route carrossable. Si l'ouvrage fût long, notamment en raison des conditions météo, le chantier palantin aura permis à tous nos partenaires de moderniser et enfouir leurs réseaux. Ainsi, la moyenne et basse tension, l'eau usée, l'eau potable, le téléphone et même les fourreaux pour la fibre optique ont été effacés. Un rond-point franchissable a été implanté au niveau du giratoire de Spermen et les derniers marquages au sol matérialisés. L'an prochain, l'équipe municipale devrait engager une réflexion sur la troisième tranche qui va de Kersablen à Palais. On pourrait notamment y voir le réaménagement du carrefour de la Saline et la création d'un cheminement plus adapté dans la côte du Potager.



## À PROPOS DU PORT

Gilles BERTHO, adjoint au maire chargé du port indique les projets de la commune

**L**es projets immédiats : Achat d'une grue : lors du dernier mandat nous avons décidé de remplacer l'ancienne grue fixe par une grue mobile permettant plus de souplesse à l'intérieur de l'enceinte portuaire. Cette grue initialement prévue pour le hissage et la mise à l'eau, a prouvé son utilité dans bien d'autres domaines et notamment dans les chargements et déchargements des navires. Malheureusement, victime de son succès, elle s'est avérée trop faible pour assurer ses nouvelles fonctions. Nous recevrons donc une nouvelle grue dans le courant du mois de mai."

Réfection du quai et de la route sur le quai Fouquet au niveau du Pont-Orgo (mi-septembre). Mémorial aux « disparus en mer », "à la suite de nombreuses discussions et désaccords sur l'emplacement de ce mémorial. Nous validerons de manière définitive l'endroit lors d'un prochain conseil."

Les projets du mandat sont : Désenvasement de la saline (50 000 m3) - Cale de carénage (étude commencée lors de l'ancien conseil) - Réfection du quai au fond de la rive Eva Jouan.



## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le nouveau projet d'organisation se met en place

**D**ès cette rentrée les écoles palantines vont changer de rythmes scolaires. Désormais les écoliers auront classe le mercredi matin et des temps péri-éducatifs seront mis en place. Entretien avec Martine Collin, adjointe au maire chargée

des affaires scolaires, qui, assistée de Sophie Le Borgne, directrice adjointe des services, est responsable de la gestion de ces nouveaux temps d'activités périscolaires pour la ville de Palais.

**Pouvez-vous nous dire où vous en êtes de vos démarches ?**

À la suite à la réunion de concertation du 22

avril avec les parents d'élèves et les enseignants, un nouveau projet d'organisation du temps scolaire a été défini. Il doit maintenant être validé par les services de l'éducation nationale. Il n'est donc pas encore arrêté.

**Concernant les ateliers, par qui seront-ils animés ?**

L'animation se fera à la fois par des associations et des professionnels habilités, venant de différents univers, qui interviendront dans les temps impartis pour ces ateliers

**Comment les enfants choisiront-ils les activités ?"**

Une plaquette d'information sur les propositions faites sera distribuée aux familles début juin pour leur permettre de choisir les ateliers et de s'inscrire avant la fin de l'année scolaire.

**NB. Les instances ministérielles ont annoncé des mesures d'assouplissement de la réforme. Une nouvelle concertation devra vraisemblablement être programmée dans les prochains jours.**





Naissances

## Vos questions



## Nos réponses

Une Palantine a évoqué récemment le problème des moteurs de voiture qui restent tourner pendant parfois 10 minutes, voire plus, alors que leurs propriétaires font leurs courses. Le maire fait donc un appel à la civilité des citoyens sur ce sujet afin d'éviter de tels comportements qui sont de nature de porter atteinte à la tranquillité publique, voire à la santé en raison d'une pollution de l'air accentuée de ce fait. Par ailleurs il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 sur le bruit prévoit et réprime ces faits d'incivisme qui peuvent faire l'objet de contraventions.

### RÉGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

(Extrait) Article 2: Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à une défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.. Article 3 – Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, y compris les terrasses et les cours et jardins des cafés, sont interdits les bruits gênants par leur

intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

-L'utilisation de véhicules tous terrains, cyclomoteur et vélomoteurs ; L'usage de tout appareil de diffusion sonore à l'exception des hauts-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à l'autorisation des maires ; La production de musique électroacoustique (instruments de musique équipés d'amplificateur), à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ; La réparation ou le réglage de moteurs, quelle que soit la puissance », à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ; les appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie ; L'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice ; La publicité par cris et par chants ; Des véhicules en arrêt prolongé ou en stationnement (moteur en marche) ; Les comportements bruyants ; La manipulation, le chargement, le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations...



## Carnet

### Naissances :

2 Janvier 2014 - Edan AFETTOUCHE

14 janvier 2014 - Téva BUREL

17 janvier 2014 - Léo-Paul LEMOFFE

20 janvier 2014 - Camille BOULEUC

27 janvier 2014 - Yaël LUCAS

1er février 2014 - Chloé DIDOUË

### Mariages

25 janvier 2014 - Daniel LE CLECH et

Carmen CLEMENTE-SEGURA

15 mars 2014 - Vincent AFFETTOUCHE et

Camille BREGER

### Décès

11 janvier 2014 - Marilyse GALLEN

19 janvier 2014 - Joël MORVANT

25 janvier 2014 - Magali MAHIEU

30 janvier 2014 - Jean-Claude MARON

14 février 2014 - Jeanne QUIDU Vve HUET

16 février 2014 - Raymond BARRET

22 février - Pascal CELTON

26 février 2014 - Josiane IRIART Vve STADLIN

22 mars 2014 - Maryvonne LE NARDANT

24 mars 2014 - Jacques SPIRAL

29 mars 2014 - Suzanne ILLIAQUER Vve LEBIENVENU

## LE COIN DES BRÈVES



Dans le but de faire ralentir les automobilistes, l'équipe technique vient de créer un nouveau panneau ludique qui sera implanté à la demande dans les villages aux endroits concernés.



Les tempêtes successives, qui ont rongé le littoral breton, n'ont pas épargné Palais. La plage de Port-Fouquet par exemple témoigne de la violence des coups de boutoirs, comme a pu le constater Jean-Luc Guennec, nouvel adjoint au maire, chargé des travaux. Afin de rendre l'accès de cette plage convoitée aux riverains, les travaux nécessaires seront très prochainement entrepris.



Dans les prochains mois de nombreux sites où sont implantés les bacs-poubelle seront habillés de panneaux en bois afin d'améliorer le cadre de vie des riverains. Ce sera le cas ici, à l'entrée de la Grande-Prairie.